



Un lac à protéger

Mot de la présidente

Cette année, le MCI a la chance de pouvoir compter sur deux contributions exceptionnelles. M^e Yves Fortier, résident du lac, avocat et ex-ambassadeur du Canada aux Nations-Unies, a accepté d'être le président d'honneur d'une vaste campagne qui, nous l'espérons, nous permettra d'augmenter le nombre de nos membres parmi les résidents de la région de Memphrémagog. Cette activité nous aidera à faire connaître à un nombre accru de personnes notre vision en ce qui a trait à la protection du lac, tout en recueillant les fonds supplémentaires indispensables à l'atteinte de nos objectifs.

De plus, lors de notre assemblée générale du 6 juillet prochain, à l'Hôtel de Ville d'Austin, le Dr Jacob Kalff, limnologue et professeur émérite à l'Université McGill, donnera une conférence sur le lac Memphrémagog. Le Dr Kalff effectue des recherches et expériences sur le lac depuis de nombreuses années. J'espère que vous viendrez en grand nombre écouter ce conférencier remarquable.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que l'équipe du MCI poursuit ses efforts pour accomplir sa mission de protection du

lac Memphrémagog. La surveillance du lac par notre équipe de patrouilleurs est sans contredit une action importante du MCI. Un contact étroit avec les inspecteurs municipaux nous permet de régler rapidement les problèmes constatés. Le protocole de suivi de la qualité de l'eau, en collaboration avec le Ministère du Développement durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), qui se poursuit depuis 1996, est prioritaire et nous permet de suivre l'évolution de la qualité de

» Suite en page 2

Conférence du Dr Jacob Kalff et assemblée générale

Nous avons le grand plaisir de vous informer que lors de l'assemblée générale du 6 juillet, le professeur émérite de l'Université McGill et premier limnologue au Québec, le Dr Jacob Kalff BSA, MSA, PhD, fera une conférence sur son expérience

en limnologie et ses années d'étude sur le lac Memphrémagog. Dr Kalff a joué un rôle clé dans l'établissement et l'opération de la station de recherche en limnologie au lac Memphrémagog pendant plus de 25 ans.



**Samedi,
6 juillet 2013 à 9h30
Hôtel de ville d'Austin
21, ch. Millington
Austin**

Vaste campagne d'adhésion au MCI!

M^e Yves Fortier, avocat et ex-ambassadeur aux Nations-Unies, a accepté d'être le président d'honneur d'une vaste campagne d'adhésion au MCI.

« Pour préserver notre lac, la qualité de vie de ses résidents et cette précieuse ressource, je vous invite à supporter les efforts du MCI en devenant membre de l'organisation et/ou en lui accordant un appui financier, essentiel à la poursuite des efforts de ses bénévoles. »



**Aidez-nous!
Parlez du MCI à vos amis
et voisins!**

» Suite de la page 1

l'eau. Nos patrouilleurs sont déjà au travail donc n'hésitez pas à les contacter pour toute question relative au lac.

Pour nous, la lutte aux sources de phosphore est toujours très importante et nous poursuivons nos efforts en ce sens. De plus, cette année, nous effectuerons, en collaboration avec l'Association de Protection du Lac Lovering, une étude menée par le professeur Yves Prairie de l'UQAM, sur l'impact des bateaux sur les rives des lacs.

Nous sommes fiers des résultats de notre travail de sensibilisation pour la protection des milieux naturels. Par des actions de prévention, nous assurerons, à long terme, la protection de la qualité de l'eau du lac. Nous rencontrons privément des propriétaires ainsi que les municipalités. Nous invitons les élus à intégrer, dans leur plan d'urbanisme, les milieux fragiles qu'ils doivent préserver. La réception est très positive et les résultats sont encourageants.

Plusieurs agressions affectent le lac : agrandissement du site d'enfouissement de Coventry au Vermont, coupes illégales d'arbres dans la bande riveraine, construction de grandes structures dans le littoral. Nous réclamons, des riverains surtout, le plus grand respect des règles environnementales puisqu'ils sont les plus près du lac et que leurs activités ont des impacts directs sur la qualité de l'eau.

Vous voulez nous aider! Devenez membre de notre réseau de sentinelles et envoyez-nous vos constats de cyanobactéries et des photos. Vous pouvez nous faire parvenir des plaintes environnementales pour toute agression contre le lac, sur les rives ou dans le littoral.

Merci à tous pour votre appui et votre aide!



Renaud Beaucher-Perras, Nicolas Vachon et Catherine Roy, patrouilleurs

Patrouille 2013

Une nouvelle saison estivale commence avec le retour de Catherine Roy, diplômée en biologie moléculaire et cellulaire de l'Université de Sherbrooke. Elle agira comme coordonnatrice de la patrouille avec deux nouveaux patrouilleurs : Nicholas Vachon, étudiant au Baccalauréat en environnement à l'Université de Sherbrooke et Renaud Beaucher-Perras, étudiant à la maîtrise en environnement à l'Université de Sherbrooke.

Comme à chaque année, la patrouille surveillera le lac, rencontrera et discutera avec les riverains. Nos jeunes patrouilleurs procéderont également à diverses actions pour la préservation du lac telles que la campagne d'échantillonnage pour le MDDEFP dans le cadre du réseau de surveillance volontaire des lacs et ils aideront le Vermont dans son projet de modélisation du phosphore. De plus, le MCI collaborera à la campagne d'échantillonnage des tributaires de la MRC. Les pêcheurs seront heureux d'apprendre que nous continuons de surveiller les taux d'oxygène dans les profondeurs du lac. Nos patrouilleurs, toujours aussi enthousiastes de travailler dans un milieu si riche en biodiversité et en patrimoine paysager, concocteront de nouveaux projets pour faire suite à « Opération Santé du Lac ». Ils surveilleront également l'Indice de qualité de l'eau des tributaires se déversant dans le lac, par l'étude des organismes benthiques. Ils collaboreront également à l'étude visant l'impact des bateaux sur les rives des lacs.

En plus d'acquérir des informations pertinentes à la préservation de notre beau lac, nos jeunes scientifiques poseront des gestes concrets pour la réduction du phosphore, agent principal du déséquilibre provoquant la présence accrue de cyanobactéries : la distributions d'arbres pour la renaturalisation des berges ainsi que la surveillance permettant de réduire les infractions environnementales, telles que la coupe d'arbres ou la construction dans le littoral. Comme les années précédentes, la patrouille sera en communication étroite avec les inspecteurs municipaux et les invitera à venir faire une tournée sur le bateau du MCI pour inspecter l'état des rives et berges de leur municipalité.

Les efforts de la patrouille seront également concentrés sur la présence des cyanobactéries et sur la dermatite du baigneur. Bien que la plupart des fleurs d'eau de cyanobactéries aient lieu à l'automne, il est important de noter chaque apparition de cyanobactéries. Inscrivez-vous à notre réseau de sentinelles et contactez nous à ce sujet.

Pour toute question, commentaire ou observation, veuillez communiquer avec la patrouille en tout temps par téléphone, textos ou courriel : 819-620-3939; patrouille@memphremagog.org.

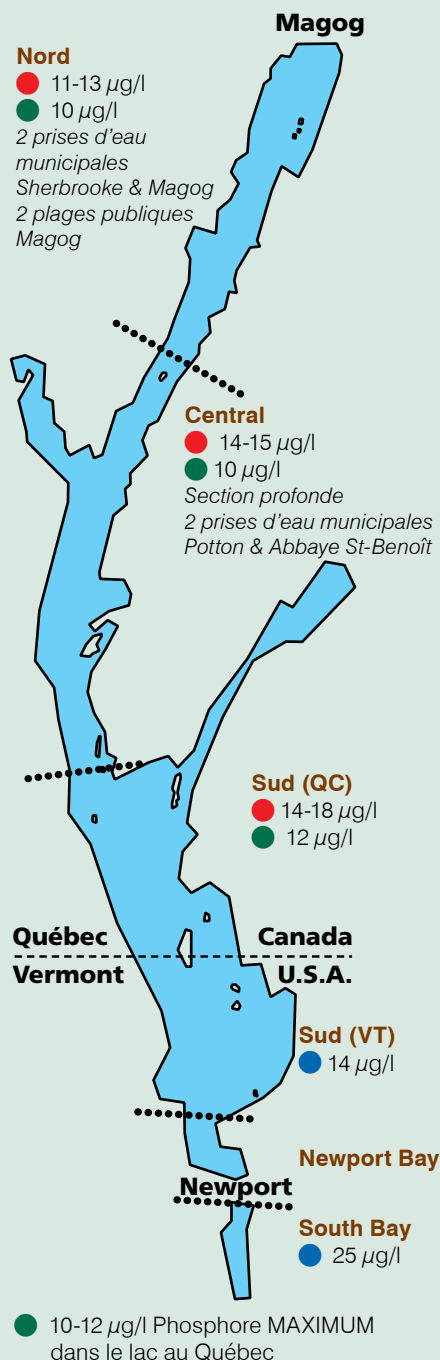
Robert Benoit

Administrateur et responsable de la patrouille

Vous faites un party chez vous! Invitez-nous! Nous irons sur votre quai faire la promotion du MCI et vendre nos beaux chandails et casquettes. C'est un moyen de financement pour le MCI.

PHOSPHORE TOTAL Pt

- Données d'analyses entre 2009 et 2011
- Proposition du MCI (au Québec)
- Water Quality Standards (au Vermont)



Au lac Memphrémagog, le phosphore doit être contrôlé davantage !

À ce jour, les concentrations de phosphore dans les trois segments canadiens du lac Memphrémagog excèdent les objectifs du MCI. Il faut donc réduire encore les apports et prévenir l'ajout de charges additionnelles.

François Bélanger, ing. et conseiller technique MCI

Les modèles d'inspiration ? La Colombie-Britannique

Les critères de la Colombie-Britannique pour le phosphore et la chlorophylle a. Pour les usages d'approvisionnement en eau potable et les activités récréatives, la valeur maximale est de 10 $\mu\text{g/l}$ en phosphore total. Pour la vie aquatique, la plage est de 5 à 15 $\mu\text{g/l}$ en phosphore total.

Utilisation du plan d'eau	Phosphore $\mu\text{g/L}$ (total)	Chlorophylle a mg/m^2
Réservoir d'eau potable - lacs	10 $\mu\text{g/L}$ (maximum)	Sans proposition
Vie aquatique - ruisseaux	Sans proposition	100 mg/m^2 (maximum)
Vie aquatique - lacs (Salmonidés comme espèces prédominante)	5 to 15 $\mu\text{g/L}$ (inclusive)	Sans proposition
Récréatif - ruisseaux	Sans proposition	50 mg/m^2 (maximum)
Récréatif - lacs	10 $\mu\text{g/L}$ (maximum)	Sans proposition

Water Quality Criteria for Nutrients and Algae.
Overview Report.

R.N. Nordin Ph.D. Resource Quality Section Water Management Branch, Ministry of Environment, Government of British Columbia. 1985. Updated 2001. www.env.gov.bc.ca/wat/wq/BCguidelines/nutrients/nutrients.html

Pour éviter la prolifération d'algues et de plantes aquatiques, les apports en phosphore au lac Memphrémagog doivent être réduits. Nos législateurs québécois devraient s'inspirer de la réglementation de la Colombie-Britannique !

Membres du cercle du patrimoine

Bannerman, Family Foundation
Beaudinet, Jean-Claude
Belmer, Michael H
Benoit, Robert
Bombardier, J.R. André
Caron, Trevor H.
Carswell, Lois
Colas, Bernard
Club de golf Memphremagog
Coughlin, Peter F. et Elizabeth
Couture, Martin
Cyr, Joanne et Marc Giasson

Davidson, Howard et Guylaine
Davis IV, Michael M.
Delange, Andrew J.
Dumont, Jean et Suzanne
Eakin, Gael
Fisher Arbuckle, Alison
Gestion Exagon
Fondation Howick
Ivory, Joan F.
Lacasse Benoit, Gisèle
Landry, Jean-Luc
Lynch Staunton, Juliana

Marcon, Loretta
Milne, Catherine A.
Nadeau, Michel
Nadeau, Real et Monique Benoit
Palplus inc.
Poulin, Bernard
Saint-Pierre, Guy et Francine
Spencer, Norman
Straessle, Tony et Arlette
Talon, Jean-Denis
Wilson Janet & Michael Quigley

En plus des personnes mentionnées, un donateur a requis l'anonymat. Nous tenons à remercier les municipalités d'Austin, de Magog, du Canton de Stanstead, d'Ogden et de Potton pour leur contribution financière. Un immense merci à la Fondation Famille Benoit et à la Fondation Howick pour leurs dons exceptionnels.

La conservation des milieux naturels du bassin versant du lac Memphrémagog

2012-2013

Un bilan positif pour la conservation

Pour réaliser la conservation dans le bassin versant du lac Memphrémagog, le MCI favorise l'approche fondée sur la collaboration des propriétaires de terres privées qui participent concrètement à la conservation des milieux naturels présents sur leur propriété. Cette approche suscite de plus en plus d'intérêt comme le témoignent les résultats présentés dans les lignes qui suivent.

En plus de la protection à perpétuité de 590 ha réalisée grâce à Conservation de la Nature, au cours de la dernière année et ce, comme par les années passées, plusieurs rencontres et communications avec les propriétaires ont eu lieu. Parmi les propriétaires rencontrés, certains se sont dits intéressés à amorcer une démarche de conservation et déjà nous prévoyons obtenir d'autres engagements au cours de la prochaine année. Les propriétaires que nous rencontrons sont très enthousiastes à l'idée d'obtenir des informations et de connaître la façon dont ils peuvent participer à la protection de leur patrimoine naturel. Lors de ces rencontres, les options de conservation comme la donation à des fins écologiques, la servitude de conservation, la réserve naturelle tout comme la vente à des fins de conservation sont présentées en détail ainsi que les incitatifs fiscaux ou financiers associés à ces options légales.

Deux propriétés ont aussi fait l'objet d'inventaires écologiques par les biologistes de Corridor appalachien (ACA). Pour les propriétaires qui, nous l'espérons, s'engageront éventuellement dans une démarche, ce travail permet d'identifier sur le terrain les espèces de la flore et de la faune à préserver ainsi que les milieux naturels d'intérêt écologique.

Dans le but de sensibiliser les propriétaires à la conservation, de nombreuses activités de communication ont été réalisées, dont 2 conférences, des infolettres, des fiches d'information et bien sûr, des rencontres avec les propriétaires.

Pour atteindre ses objectifs de conservation dans le bassin versant du lac Memphrémagog, le MCI travaille aussi en collaboration avec les municipalités et les villes dont le territoire fait partie du bassin

versant. Le MCI a d'ailleurs amorcé, en collaboration avec la ville de Magog, la première étape d'un projet visant l'établissement de liens écologiques entre le massif du mont Orford et le lac Memphrémagog (voir encadré). Ce projet, dont les résultats préliminaires sont très prometteurs, se poursuivra sans aucun doute au cours des prochaines années.

Finalement, pour assurer la réalisation de ces nombreux projets, beaucoup d'efforts ont été mis pour obtenir des fonds de différents partenaires. Nous tenons d'ailleurs à remercier les partenaires suivants qui ont contribué généreusement à notre projet : ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs grâce au programme, Partenaires pour la nature; Environnement Canada via son Programme ÉcoAction; la ville de Magog ainsi que de nombreux donateurs privés qui ont à cœur la préservation du bassin versant du lac Memphrémagog et la qualité de l'eau de ce lac.

Francine Hone, Biologiste

MCI peut vous accompagner!

Si vous valorisez les milieux naturels de votre propriété et voulez les préserver, plusieurs options légales s'offrent à vous pour assurer leur protection. Les experts en conservation du MCI se feront un plaisir de répondre à vos questions. Notre but est de vous aider à atteindre vos objectifs de conservation et financiers en développant un scénario qui répondra à vos besoins spécifiques. Si vous choisissez d'aller de l'avant, nos experts vous guideront à travers la démarche de conservation, étape par étape, et ce, de manière confidentielle. (Pour toute question relative à la conservation de votre propriété, vous pouvez communiquer avec le MCI par courriel à conservation@memphremagog.org)

Conservation de la nature réalise la première servitude de conservation forestière au Québec

500 hectares de forêt sont préservés au mont Chagnon

Il y a un peu moins d'un an, Conservation de la nature Canada (CNC), a conclu une entente permettant l'application de la première servitude de conservation forestière au Québec sur une propriété de 500 ha. Ce résultat impressionnant est le fruit d'un partenariat avec Memphrémagog Conservation Inc, Corridor appalachien et la compagnie forestière Bois Champigny Inc.

La propriété qui est dotée de la servitude est située sur le mont Chagnon dans les municipalités de Bolton-Est et d'Austin. Cette servitude permet de conjuguer à perpétuité, la gestion durable des activités forestières, la protection du couvert forestier et le maintien de corridors essentiels à la sauvegarde de milieux naturels protégés.

Cette première entente a été signée avec l'entreprise forestière qui a également fait un don d'une partie de la propriété (10 ha) à des

fins écologiques. La démarche, qui a débuté il y a plusieurs années, a mis en lumière des objectifs communs, tant pour le propriétaire que pour les organismes de conservation soit, la pérennité du couvert forestier, tout en conservant les attributs et les bénéfices de la forêt pour la communauté.

Il s'agit d'une propriété qui constitue un maillon critique au maintien d'un corridor naturel reliant la réserve naturelle des Montagnes-Vertes et le parc national du Mont-Orford. Intégrée dans une perspective plus globale de conservation en Amérique du Nord, cette propriété représente un lien important à l'échelle des Appalaches permettant de constituer un corridor forestier transfrontalier ininterrompu.

Plus spécifiquement pour Memphrémagog Conservation, la préservation de cette propriété, en particulier la portion se

trouvant dans le bassin versant du lac Memphrémagog, permet d'assurer le maintien du couvert forestier, la préservation des milieux sensibles comme les cours d'eau et leurs bandes riveraines, les milieux humides et la protection de la biodiversité. De plus à l'échelle du bassin versant, préservation des fonctions écologiques associées aux milieux naturels, permettra à ces derniers de maintenir la qualité de l'eau du lac Memphrémagog.

La servitude de conservation forestière lie à perpétuité un organisme de conservation et un propriétaire privé. Conservant son titre de propriété, ce dernier pourra continuer à effectuer des activités forestières selon des modalités convenues d'un commun accord, tout en assurant la protection à long terme des caractéristiques naturelles, écologiques et paysagères du territoire. La servitude de conservation forestière demeurera applicable indéfiniment et tout éventuel nouveau propriétaire devra également respecter les droits et usages établis par l'entente actuelle.



La servitude de conservation forestière

Cet outil s'inspire d'une pratique en vigueur aux États-Unis, notamment dans les États de la Nouvelle-Angleterre. Connu sous le vocable de *Working Forest Conservation Easement*, ce mode de conservation est le résultat de la collaboration entre les organismes non gouvernementaux et les entreprises forestières. Il permet de maintenir la vocation forestière de milliers d'hectares tout en protégeant les milieux naturels et en maintenant les services écologiques qu'ils procurent. Un exemple éloquent est celui du parc des Adirondacks dans l'état de New York. Ce type de servitude vise à concilier les activités de foresterie et la protection des habitats et des espèces les plus écologiquement sensibles, rares ou ayant une valeur élevée de conservation. Les activités de foresterie génèrent des retombées économiques significatives dans la région et la servitude de conservation forestière offre maintenant la possibilité d'en assurer le maintien, mais également de permettre de les envisager dans une perspective de développement durable et à long terme. La servitude de conservation forestière permet la coupe forestière tout en prévoyant des restrictions spécifiques. Cette servitude empêche, à

perpétuité, la fragmentation du territoire et interdit ainsi tout développement de résidences ou d'infrastructures telles que des routes. La modification des cours d'eau et plans d'eau, bandes riveraines et milieux humides est également interdite, ce qui permet de protéger certaines espèces à statut précaire qui y vivent. Certaines restrictions spécifiques sur la coupe dans quelques zones écologiquement sensibles assurent également la protection d'espèces à statut précaire et de leurs habitats.

De plus, le propriétaire a décidé volontairement d'encadrer ses activités de foresterie par une certification indépendante du Forest Stewardship Council (FSC) qui comporte un processus d'audit indépendant auquel il doit se conformer. Il est important de mentionner le rôle crucial du propriétaire privé qui décide volontairement de participer au maintien d'écosystèmes en santé de ce grand corridor naturel. Il pose ainsi un geste en faveur de la conservation tout en innovant en matière de développement durable.

Un lien écologique essentiel pour la faune et notre communauté



Photo : Photohélico

Depuis plusieurs années, le MCI caressait l'idée d'établir un lien écologique entre le massif du mont Orford et le lac Memphrémagog, un lien qui lui semblait tout à fait naturel. Cette année, une première étape a été franchie en vue de l'établissement d'un tel corridor. Comme ce territoire couvre une grande superficie, soit les bassins versants du ruisseau Castle et de la rivière-aux-Cerises, le MCI a entrepris la caractérisation de la portion de ce territoire comprise dans les limites de la Ville de Magog. Cette première étape a été réalisée en collaboration avec la Ville de Magog et le support de la firme conseil GENIVAR.

Selon le MCI, d'un point de vue strictement écologique, la protection de ces corridors pourrait assurer le maintien à long terme de la connectivité entre les aires naturelles d'importance que constituent le parc national du Mont-Orford, le marais de la rivière-aux-Cerises et le lac Memphrémagog. En

assurant la libre circulation de la faune aquatique et terrestre, ces corridors contribuent notamment à éviter l'isolement des populations animales et végétales, de même que leur disparition sans recolonisation possible et à assurer un bon flux génétique entre les sous-populations. Ces corridors naturels, utilisés par la faune de la région depuis des millénaires, se voient toutefois graduellement grugés par les développements qui les bordent ou qui les sectionnent. L'autoroute 10 en est un bon exemple. Il n'est bien sûr pas question de déplacer l'autoroute, mais plutôt de bien gérer le territoire naturel qui nous reste afin de conserver un minimum d'espace où la faune puisse circuler entre le parc national du Mont-Orford, le marais de la rivière-aux-Cerises, le lac Memphrémagog et les grands massifs naturels des Appalaches.

Bien définis et aménagés, ces corridors contribueront également à maintenir la

qualité de l'eau du lac Memphrémagog, en y limitant les risques d'augmentation des apports en contaminants et en matières en suspension résultant de la densification urbaine le long du ruisseau Castle et de la rivière-aux-Cerises.

De tels corridors pourraient, en plus de leur vocation écologique, se voir greffer une vocation écotouristique qui favoriserait les liens entre deux lieux d'intérêt soit le Parc national du Mont-Orford, le marais la rivière-aux-Cerises et le lac Memphrémagog.

Le projet du MCI n'en est qu'à ses débuts mais les résultats préliminaires étant très prometteurs, la suite semble assurée pour les prochaines années.

Marc Gauthier, biologiste.

Les corridors pour préserver la biodiversité

Les corridors fauniques sont des milieux favorables aux déplacements de la faune lui permettant ainsi de circuler librement entre les différents habitats qui lui sont propices.

En plus de la création d'aires protégées, (comme les parcs nationaux), les réserves écologiques, les réserves naturelles privées et autres mesures de protection sur terres privées, l'identification et la protection de corridors fauniques sont parmi les nombreux outils proposés pour protéger la biodiversité. Elles visent essentiellement à diminuer ou à enrayer la fragmentation des habitats, qui constitue l'une des plus grandes menaces actuelles au maintien de la biodiversité. La fragmentation est généralement définie comme étant la conversion d'un grand paysage continu en plus petits blocs ou îlots d'habitats, de tailles et de configuration variables, séparés les uns des autres par des environnements souvent hostiles à la faune.

La fragmentation est le plus souvent causée par le changement d'utilisation du territoire lié au développement humain. Toutefois, des causes naturelles comme les feux de forêt et les épidémies d'insectes peuvent aussi y contribuer. Le développement immobilier est un bon exemple de changement d'utilisation du territoire. Il réduit la taille des milieux naturels en plus petits îlots où la faune et la flore forestières peuvent se retrouver isolées.

Ce morcellement du paysage mène à la dégradation ou à la disparition d'habitats et peut entraîner de multiples effets négatifs sur les écosystèmes et les espèces. Parmi ces effets, on compte une réduction de la taille des populations fauniques et floristiques. Cette réduction peut directement mener à la disparition de certaines espèces, notamment celles à grand domaine vital comme l'original et les grands prédateurs. Les communautés peuvent aussi être détruites indirectement,

par un déséquilibre proportionnel de certaines espèces par rapport à d'autres. Par exemple, la réduction du nombre de prédateurs dans un habitat peut mener à une explosion du nombre de proies herbivores. Ces dernières peuvent alors surexploiter la flore et entraîner son déclin, voire même la disparition de certaines espèces végétales.

Le projet de corridor faunique du ruisseau Castle et de la rivière-aux-Cerises vise à préserver la biodiversité régionale en assurant la libre circulation de la faune terrestre et aquatique. Tous s'entendent pour dire que l'environnement naturel contribue largement à l'image de marque de la région de Magog-Orford. Il n'en tient qu'à nous de la préserver par une gestion éclairée du territoire.

Marc Gauthier, biologiste.

Une partie du mont Owl's Head protégée à tout jamais!

Propriétaires depuis de nombreuses générations d'une magnifique propriété de 94 ha située sur le mont Owl's Head, la famille Worthen était intéressée à la conserver, mais ne voulait pas nécessairement s'en départir. À la suite d'une longue réflexion au sein de la famille, ils ont finalement opté pour l'établissement d'une servitude de conservation avec l'organisme Conservation de la nature. Voici leur témoignage :

« Depuis plus de 90 ans, notre famille est en lien très intime avec le lac Memphrémagog et son environnement, en particulier avec la région du mont Owl's Head. Il y a plusieurs années, des membres de trois générations se sont réunis pour discuter du futur, reconnaissant la nécessité de poser les jalons d'une bonne gestion du bien que nous chérissons tous. Après avoir cherché et analysé les différentes options, nous avons réalisé qu'étant donné le caractère unique de la montagne et de son écosystème et les buts que notre famille s'étaient fixés, une servitude de conservation avec Conservation de la nature serait l'option la plus près de notre vision à long terme. Par cette servitude, nous pouvons aussi rendre hommage à la mémoire de Mary et Thacher Worthen et au profond respect et à l'amour de l'environnement qu'ils ont instillés en chacun de nous directement, ou à travers leurs enfants, ce qui, nous l'espérons, se transmettra aux futures générations ».

Margaret W. Hall, au nom des descendants de Mary et Thacher Worthen.

Grâce au support de Memphrémagog Conservation, de Corridor appalachien et de Conservation de la nature, chacune des étapes menant à la conservation de ce territoire a été franchie assurant ainsi la protection à perpétuité de cette propriété. En effet, plusieurs étapes (évaluations écologiques de la propriété; évaluation de la juste valeur marchande; recherche de titres, etc.) sont nécessaires avant de conclure ce type d'entente. Elles sont planifiées et encadrées par une spécialiste dans le domaine de la conservation qui de plus supporte les propriétaires tout au long du processus.

Les propriétaires ont fait le choix de la servitude de conservation qui est une entente légale de gré à gré et négociée au cas par cas qui précise les éléments à protéger sur leur propriété. En contrepartie, ils doivent restreindre ou renoncer à certaines activités qui

pourraient être nuisibles ou dommageables à l'environnement afin d'assurer la protection des attraits naturels qui s'y trouvent. Dans leur cas, le développement immobilier et la coupe forestière seront restreints.

Par ailleurs, la servitude de conservation a l'avantage de permettre aux propriétaires de maintenir certaines activités sur leur terrain si celles-ci respectent les objectifs de conservation. La servitude de conservation est liée aux titres de la propriété et est donc transmise aux héritiers tout comme aux acquéreurs éventuels de la propriété. Une servitude peut être également vendue ou cédée par donation. Lorsqu'elle est cédée par donation à des fins écologiques, elle peut donner droit à des avantages fiscaux.



Joignez-vous à notre réseau de sentinelles

Le MCI prend note de toutes les éclosions de cyanobactéries. Prenez des photos et envoyez-les nous avec l'endroit précis de l'observation ainsi que la superficie de l'éclosion. Vous pouvez également faire des plaintes environnementales si vous êtes témoins de travaux qui peuvent affecter la qualité de l'eau du lac. Nous transmettons le tout au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ainsi qu'aux municipalités concernées. Ensemble surveillons ce lac si précieux!

MWA

Protégeons nos milieux humides !



Les plans du MWA pour la saison d'été sont presque terminés. Il ne reste que quelques dates et lieux à identifier. Le thème de nos activités pour l'été qui commence est « Focus on Wetlands ». L'objectif premier de notre attention sur les milieux humides est de souligner l'importance de ceux-ci dans le bassin versant des lacs, et de rappeler la nécessité d'accroître nos efforts pour les protéger et les restaurer. Nous mettrons l'accent sur des thèmes tels que la capacité des milieux humides à filtrer les eaux des lacs pour offrir des habitats aux espèces sauvages et pour réduire les risques d'inondations. La saison débutera par un tour guidé, en kayak ou en canot, afin d'explorer les milieux humides du « Eagle Point Wildlife Management Area ». Le 19 juin est la date prévue pour cette excursion qui sera guidée par Paul Hamelin du « Vermont Fish & Wildlife Department ». Si les niveaux d'eau ne sont pas suffisamment élevés, nous explorerons la partie inférieure de la rivière Barton. MWA prévoit une seconde excursion dans des milieux humides. La date et le lieu ne sont pas encore fixés. Enfin, le MWA aidera à promouvoir une marche annuelle dans les marais, la « Willooughby Bog Walk » qui sera organisée par le « Westmore Association ».

En continuité avec notre thème, lors de notre AGA, en juin, notre conférencière invitée

sera Shannon Morrison, écologiste de la Direction des Milieux Humides au VT DEC. De plus, MWA prévoit publier et distribuer une carte identifiant les milieux humides accessibles au public dans le bassin versant du lac Memphrémagog. Finalement, MWA soutient un programme éducatif sur les milieux humides, programme offert aux élèves du primaire par le « North Woods Stewardship Center ».

En août, MWA organisera un atelier sur le bassin versant. La conférencière invitée est Amy Picotte du VT DEC. Elle présentera le nouveau programme « Lake Wise ». Il s'agit d'un programme qui vise à récompenser les propriétaires qui appliquent les bonnes pratiques de gestion des rives. Ce programme est inspiré d'une initiative qui a beaucoup de succès dans le Maine. Politiciens et personnalités de tout le bassin versant du lac Memphrémagog seront invités. Ce sera un atelier d'une journée, comprenant des présentations en matinée suivies d'un repas et de rencontres amicales en après midi.

MWA tiendra le MCI au fait de l'ensemble de ces activités à mesure qu'elles se préciseront.

Donald Hendrich, Président

Distribution d'arbres

Pour une cinquième année, le MCI a distribué en mai dernier 2000 arbres dans les municipalités d'Austin, Canton de Stanstead et Magog.

Plantez des arbres !



Renouvellement du membership

Avez-vous renouvelé votre adhésion au MCI pour 2013 ?

Depuis 1967, le MCI se dévoue à la protection et la conservation du Lac Memphrémagog et de son bassin versant. Bien que le succès de notre organisation soit attribué au dévouement de ses bénévoles, son succès dépend grandement de votre appui financier. Notre attachement mutuel au majestueux

lac Memphrémagog doit se traduire par des efforts soutenus pour protéger et améliorer la santé du lac. Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à renouveler dès maintenant votre adhésion au MCI en utilisant le formulaire ci-joint ou en renouvelant en ligne au www.memphremagog.org

Membres du conseil d'administration de MCI 2012-2013

Gisèle Lacasse Benoit, Présidente
Austin 819 868-1369

Tom Kovacs,
Québec Vermont
Magog 819 843-3945

Pat Trudel,
Vice-président et Trésorier
Mansonville
450 292-3550

Jean-Philippe Joyal,
Aviseur légal
Magog 819 993-5303

Claude Bernier,
Vice-Présidente
Québec Vermont
Magog 819 847-0845

Peter Lépine,
Traducteur
Ogden 819 876-2838

Madeleine Saint-Pierre, Secrétaire
Austin 819 843-6063

Eric Smith-Peter,
Conseiller scientifique
Sherbrooke
819 810-3524

Johanne Lavoie,
Directrice générale
Austin 450 292-0864

Susan Watson,
Relations MWA
Newport 802 334-5173

Robert Benoit,
Responsable patrouille
Austin 819 868-1369

Collaborateurs :
François Bélanger, ing.
Donald Fisher, Ex-président
Liz Goodwin
Francine Hone, Biologiste
Terri Monahan, Spécialiste
en conservation

Anne Boswall,
Ogden 819 876-2838

Jean-Claude Duff,
Austin 819 843-2131

Numéros utiles

Patrouille du lac MCI : 819 620-3939

Patrouille nautique de la MRC Memphrémagog :
819 620-7669 / 819 821-0435

Ministère de l'environnement de l'Estrie :
819 820-3882
Urgence : Yvan Tremblay, poste 248
Urgence environnement 24h. 1-866 694-5454
Urgence faune 1-800 463-2191



Memphrémagog Conservation inc.

C. P. 70, Magog (Québec) J1X 3W7
Tél. : 819 340-8721
www.memphremagog.org
Courriel : info@memphremagog.org

Comité de rédaction
Francine Hone
François Bélanger
Gisèle Lacasse Benoit
Johanne Lavoie

Collaborateurs
Robert Benoit
Catherine Roy
Erich Smith-Peter

Révision
Claude Bernier
Johanne Lavoie
Madeleine Saint-Pierre

Traduction
Peter Lépine
Terri Monahan

Conception graphique
www.comma.ca

Impression
Imprimerie Debescio, Granby



Le Papier recyclé de ce bulletin contient 100% de fibres postconsommation.



Coupe d'arbres illégale : encore une agression contre le lac !

Magog, 13 mai 2013 : Une photo qui parle d'elle-même et qui témoigne d'un grand manque de respect pour notre précieux environnement : une coupe illégale de plus de 75 arbres dans la bande riveraine de la Baie Sargent du Lac Memphrémagog à Austin! Memphrémagog Conservation Inc. (MCI) dénonce ce geste insensé et inexcusable et demande des amendes plus sévères.

La présidente bénévole du MCI, madame Gisèle Lacasse Benoit, déclare : « De tels gestes sont interdits par la « Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables » depuis plus de 35 ans! Il est important que des amendes très sévères et dissuasives soient appliquées pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Il n'en coûtera

que 7550 \$ au propriétaire visé pour cette infraction alors que sa propriété vaut plusieurs millions! Le message qui se traduit ici dépasse l'entendement! De son côté, l'entrepreneur ayant effectué la coupe écope d'une amende de 6875 \$. »

« Le MCI demande à toutes les municipalités riveraines d'adopter des peines sévères pour les gens qui violent les règlements puisque les amendes imposées ne sont aucunement représentatives de la gravité du geste posé. Les réfractaires y penseraient à deux fois avant de commettre de tels actes! »

M^{me} Lacasse Benoit rajoute : « Nous déplorons qu'il y ait encore des citoyens sans scrupules qui agissent de la sorte. Le propriétaire en question a agi en toute connaissance de cause :

couper des arbres, dont plusieurs vieux cèdres et ce, dans la bande riveraine de 10 à 15 mètres, va à l'encontre des règlements. Ce geste nuit à la qualité de l'eau. En effet, les bandes riveraines jouent un rôle primordial à plusieurs niveaux : favoriser la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau en agissant comme barrière contre les apports de sédiments et en minimisant l'érosion des sols et des rives (fonction d'assainissement), protéger les habitats aquatiques et riverains (fonction écologique), préserver le paysage naturel (fonction esthétique), servir d'écran contre le réchauffement excessif de l'eau, réguler le cycle hydrologique, sans oublier d'assurer la qualité esthétique du paysage. »

Baie Sargent, Austin





Construire dans le littoral : scandaleux en 2013!

Le Memphrémagog Conservation Inc. (MCI) est scandalisé que de telles infrastructures soient permises dans le littoral du lac. Nous ne pouvons que dénoncer ce genre d'infrastructure qui est un élévateur à bateau mais qui ressemble sans aucun doute à un hangar à bateaux. Les hangars à bateaux (boathouse) sont interdits depuis au moins 30 ans par la Politique de protection des rives et du littoral.

Cette énorme structure en construction est située dans la municipalité de Magog. Cette plateforme mesure 35' de façade sur le lac par 30' de profondeur et la passerelle pour y accéder doit mesurer au moins 20'. La superficie

de la plateforme de cet élévateur à bateaux mesure donc 1000 pi² (mille pieds carrés) ! Une 2^e structure est en construction dans la municipalité du Canton de Stanstead.

La présidente bénévole du MCI, madame Gisèle Lacasse Benoit, déclare : « Nous ne comprenons pas comment il a été possible que des permis soient émis pour cette monstrueuse structure puisqu'elle viole l'esprit de la Politique de protection des rives. S'il y a des lacunes dans les règlements municipaux, il est urgent de les corriger. Le MCI réitère sa demande aux municipalités, faite en juillet dernier, suite au coulage de piliers de béton dans

le lac, piliers sur lesquels repose cette immense structure. Seule la municipalité d'Austin a modifié son règlement. Il faut rapidement que toutes les municipalités modifient leur règlement afin d'interdire toute infrastructure permanente dans le littoral du lac ».

Cette façon de faire est ni plus ni moins qu'un accaparement d'un bien public au profit d'un individu sans parler de l'impact sur le paysage naturel et les inconvénients causés aux voisins.

L'équipe du MCI



Canton de Stanstead



Magog